FONDÉ EN 1893

NUMÉRO 10 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

Mercredi 10 Mars 1920

NUMÉRO 10 CENTIMES

Le pays veut du charbon

Pour cela, il faut que les mineurs gagnent leur vie.

La question des salaires des mineurs et des prix du charbon s'est posée en Angleterre il y a quelques mois, comme elle se pose en France à l'heure présente.

Le gouvernement de M. Lloyd George a ouvert une enquête sur la situation exacte des propriétaires de mines et sur la comparaison des prix de revient et des prix de vente de la houille.

Cette enquête impartiale a abouti à la conclusion suivante : les bénéfices des propriétaires miniers ont grandi dans une proportion scandaleuse pendant la guerre, et c'est là qu'il faut rechercher surtout la cause de la hausse formidable du prix du charbon.

L'esprit libéral anglais permet que l'on se livre à de semblables recherches sans que personne crie à l'inquisition.

En France, quand on s'avise de demander aux Compagnies de faire la preuve que leurs prix de revient sont réellement peu différents de leurs prix de vente, il semble que l'on veut se livrer à une opération révolutionnaire.

Il est pourtant nécessaire d'en arriver là.

Quand les Compagnies affirment ne pouvoir dépasser un certain taux de salaires avec le prix actuel du charbon, elles apportent un argument qui ne peut pas se vérifier sans une expertise, tandis que lorsque les mineurs établissent que leurs salaires ne correspondent plus au prix courant de la vie, accru en moyenne de 400 % depuis 1914, ils énoncent une vérité que toutes les statistiques et que tous les cours des marchés confirment pleinement.

La solution du problème charbonnier est dans l'enquête sur la situation de toutes les Compagnies minières de France, celles qui ont travaillé en deçà du front français depuis 1914, comme celles qui ont alimenté les Allemands en charbon durant l'occupation.

Un indice de la bonne tenue des affaires houillères est le marché en Bourse. Jetez un coup d'œil sur les bulletins financiers, vous y verrez une hausse pour ainsi dire constante des valeurs minières de notre région. Excellente chose, sans doute, qui prouve que le Nord et le Pas-de-Calais ne dépérissent pas, mais démonstration aussi de la prospérité des Compagnies.

L'augmentation du prix du charbon ne s'expliquerait pas. Elle a déjà été réalisée. Il n'en a pas été de même pour les salaires des mineurs, qui ne correspondent plus à la valeur des objets de première nécessité, et on sait que ce n'est pas dans nos corons qu'on danse le tango et qu'on boit du champagne !

Il y a un intérêt national à donner aux mineurs des « quinzaines » correspondantes à l'effort qu'on attend d'eux et qu'ils ont du reste accompli sans ménagement.

L'Allemagne ne nous fournit toujours que 750.000 tonnes par mois de charbon de la Ruhr, au lieu du million et demi annoncé.

L'Angleterre n'apporte aucun empressement à charger les centaines de navires qui attendent à Glasgow de pouvoir repartir vers la France.

A Rotterdam, cent mille tonnes de charbon restent sur les quais, à notre destination, par suite du conflit des dockers.

L'approvisionnement de la France en charbon dépend donc principalement de l'attitude des Compagnies minières et des tentatives qu'elles feront pour encourager les travailleurs du sous-sol et pour perfectionner leur outillage.

L'esprit de justice et d'entente des fédérations syndicales de notre région, qui s'est manifesté dans tous les pourparlers de ces jours derniers est un gage de sécurité pour le pays.

C'est aux Compagnies et au Gouvernement qu'il importe de faire leur devoir.

Alex WILL.

Le Président de la République va venir dans le Nord

EN MAI, IL ASSISTERA A UNE CEREMONIE A LILLE, & IL DECORERA VALENCIENNES

Paris, 8 mars. — M. Paul Deschanel se rendra dans le Nord en mai prochain. Il assistera à Lille à la distribution des récompenses du concours des familles nombreuses du Nord aux armées. Le président de la République sera accompagné de M. Isaac, ministre du Commerce.

M. Deschanel a déclaré qu'il remettrait lui-même la croix de guerre à la ville de Valenciennes.

La date de son voyage n'est pas encore fixée.

Vià Bruxelles

Le MARECHAL FOCH EST PARTI à COLOGNE

Bruxelles, 8 mars. — On assure dans les milieux bien informés que la visite du maréchal Foch a eu trait à l'occupation, par l'armée belge, de la rive gauche du Rhin. Il n'a pas été question, au cours des entrevues qui ont eu lieu à Bruxelles, de la question d'une alliance militaire comme l'ont prétendu certains journaux.

Constantinople ne «sera» pas occupée

Elle l'est déjà

Paris, 8 mars. — La plupart des journaux expriment leur profond étonnement de ce que la presse britannique ait lancé la nouvelle de l'occupation prochaine de Constantinople, alors qu'en réalité, en vertu de l'armistice, la capitale turque n'a jamais cessé d'être occupée par les alliées sous le commandement du général Franchet d'Espérey.

A LA CHAMBRE

Importantes déclarations sur le droit syndical

Paris, 8 mars. — Les bureaux des six groupes de la Chambre, réunis sur l'initiative de M. Barthou, ont déclaré à l'unanimité :

1. Le droit syndical consacré par la loi de 1884 n'est pas en cause et doit rester hors de toute atteinte.

2. Il faut organiser rapidement l'arbitrage obligatoire de tous les services d'intérêt public.

3. Une sous-commission préparera un projet et s'occupera également des contrats de travail. Cette délégation saisira M. Millerand de ses résolutions et s'entretiendra avec lui des mesures à concerter pour assurer le respect de l'ordre public et la liberté du travail.

Le projet de loi relatif à l'arbitrage obligatoire sera déposé demain sur le bureau de la Chambre.

L'aide financière des Alliés à la France

CE QUE NOUS DEMANDONS

Paris, 8 mars. — Une nouvelle discussion va s'engager dès aujourd'hui, sur les modifications demandées par le gouvernement français à ses alliés. Au projet de memorandum sur les questions économiques, on a annoncé que M. Millerand avait déjà obtenu certaines modifications, notamment en ce qui concerne le maintien de l'autorité de la commission des réparations au point de vue financier, pour apprécier la capacité de paiement de l'Allemagne et pour disposer des ressources nécessaires à ces paiements. Autrement dit, nos alliés renoncent à créer une commission chargée de régler la question d'un emprunt allemand dans les pays neutres. Cette responsabilité appartient à la commission des réparations qui demeure seule autorisée à fixer les modalités de cet emprunt et la nature des garanties qu'elle implique.

Il a été enfin reconnu, dit-on, par les gouvernements alliés, que la restauration de nos régions dévastées était un élément indispensable de l'équilibre économique de l'Europe et qu'il fallait par conséquent que l'Angleterre, l'Italie et éventuellement l'Amérique, y contribuassent.

La note officielle ne mentionne pas toutefois sous quelle forme elles devront y concourir; c'est, en effet, sur ce point capital que les débats vont se poursuivre; la France estime que si des modifications doivent être apportées, soit dans le montant non encore fixé, mais prévu de la dette allemande, soit dans le mode de paiement, elle ne saurait en subir les conséquences.

Aussi bien, elle demande à ses alliés que la créance française sur l'Allemagne soit considérée comme une créance commune et que ceux-ci consentent à faire à la France une avance calculée sur le capital nécessaire à la reconstitution des régions dévastées, capital qui leur sera remboursé par l'Allemagne.

L'avantage de ce système consisterait d'abord à nous permettre de rendre à nos régions libérées leur activité industrielle, sans attendre le bon plaisir de l'Allemagne; ensuite de solidariser nos alliés avec nous dans la réclamation que nous devons ultérieurement adresser à Berlin pour obtenir qu'elle nous paye ses échéances, et le cas échéant, obliger nos alliés à nous prêter leur concours pour contraindre l'Allemagne à exécuter ses engagements, au cas probable où elle chercherait à s'y dérober.

Tel est l'objet essentiel des nouveaux pourparlers qui vont s'engager à Londres.

On a grand espoir qu'ils aboutiront à la solution équitable que nous réclamons.

La crise du charbon nécessite de nouvelles restrictions

LES CAFES, RESTAURANTS, THEATRES ET CINEMAS FERMERONT A 10 ET 11 HEURES DU SOIR.

Paris, 8 mars. — Afin d'économiser le charbon, un décret vient d'ordonner la fermeture des cafés et restaurants à 10 heures du soir, et la fermeture des théâtres, cinémas, ainsi que l'arrêt des services du Métro à 11 heures.

LES HUIT HEURES DANS LE TEXTILE

DECLARATIONS DU CONSEIL NATIONAL

Paris, 8 mars. — Le Conseil Fédéral National du Textile s'est réuni cet après-midi à la Bourse du Travail. Il a déclaré être disposé plus que jamais à faire appliquer la loi de huit heures. Le Conseil Fédéral a également adopté une protestation contre l'impôt sur les salaires.

LES GRÈVES

A PARIS

M. Jourdain, ministre du Travail, a reçu aujourd'hui les représentants des Chambres syndicales des Maîtres-Imprimeurs de Paris et ceux de la Chambre syndicale typographique parisienne en présence des délégués de l'Union Syndicale des Maîtres Imprimeurs de France et de la Fédération des Travailleurs du Livre.

Après une discussion, un projet de convention touchant le travail en commandite, les heures supplémentaires et la procédure à suivre à l'avenir pour la révision des salaires, a été établi pour être soumis aux deux parties.

Paris, 8 mars. — Les travailleurs du Livre en grève ont tenu cet après-midi dans la grande salle de l'Union des Syndicats une réunion à l'issue de laquelle un ordre du jour décidant la continuation du mouvement a été voté.

A MONTPELLIER

Montpellier, 8 mars. — Les ouvriers du Bâtiment n'ont pas repris le travail ce matin. Ils demandent un salaire fixe de 24 francs par jour.

A AUTUN

Châlon-sur-Saône, 8 mars. — On signale aujourd'hui deux nouvelles grèves en Saône-et-Loire, où les ébénistes et les ouvriers du Bâtiment d'Autun ont quitté le travail, les patrons ayant refusé le relèvement des salaires et l'indemnité de vie chère.

A CASTELSARRAZIN

Montauban, 8 mars. — La grève des ouvriers métallurgistes de Castelsarrazin est terminée ; les conditions faites par la Compagnie ont été acceptées. Le travail a repris aujourd'hui.

EN ANGLETERRE

Londres, 8 mars. — Les employés de bureau des Compagnies de Chemins de fer du pays de Galles du Sud ont décidé de se mettre en grève à partir d'aujourd'hui.

AU PORTUGAL

Madrid, 8 mars. — On mande de Lisbonne : La grève des fonctionnaires a pris de l'extension et tous les services publics sont paralysés.

Les autorités militaires sonnent les grévistes de reprendre le travail.

M. Antonia Maria Silva, démocrate, a décliné le pouvoir, à la suite du désaccord qui s'est manifesté parmi les ministres relativement à l'attitude à observer à l'égard de la grève.

Le Président de la République a consulté les personnalités politiques en vue de la formation d'un Cabinet. On croit qu'il fera appel à M. Alvaro Castro, pour former le cabinet. 40 gardiens de la paix qui s'étaient mis en grève, leur solde ne leur ayant pas été payée, ont été arrêtés.

La Grève Générale DES MINEURS

Le travail a cessé lundi dans toutes les Concessions du Pas-de-Calais

Béthune, 8 mars. — Dans toutes les sections syndicales du bassin minier eurent lieu dimanche, à l'issue du Congrès de Nœux, des réunions dans lesquelles furent portées à la connaissance des ouvriers les décisions prises par les congressistes. Dans toutes les localités du bassin minier, la déclaration de grève fut ratifiée dès dimanche soir.

Lundi matin, la grève était générale dans toutes les concessions du Pas-de-Calais.

A BRUAY, les 17.000 ouvriers chôment. Tous les chevaux, au nombre de 400, utilisés dans les travaux, ont été remontés. Dans la matinée, ils furent conduits à la promenade par des soldats du 27e d'artillerie, en attendant qu'ils soient répartis dans un certain nombre de fermes, où ils seront employés aux travaux agricoles.

A MARLES, le chômage, qui était déjà général depuis jeudi, a continué hier sans incident.

A OSTRICOURT, les 1.000 ouvriers occupés dans les travaux du fond et les 700 occupés au jour se sont mis en grève lundi. Le calme règne partout.

Aux mines de NŒUX et de BETHUNE, le chômage est général.

Dans les Bassins du Nord et d'Anzin

Le travail a continué lundi dans toutes les fosses en exploitation des compagnies du Nord et d'Anzin.

Le salaire des Mineurs et le bénéfice des Compagnies minières

Le citoyen BASLY, député-maire de Lens, vient de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de résolution tendant à la nomination d'une commission chargée d'enquêter sur les bénéfices des Compagnies minières.

L'enquête aura pour but de déterminer les bénéfices réalisés par les Compagnies et de s'assurer que les salaires payés aux ouvriers mineurs ont proportionnés à ces bénéfices.

Elle permettra en outre de se rendre compte si les hausses successives des prix de vente du charbon ont été justifiées par une augmentation correspondante du prix de revient.

Le Congrès Annuel des Maires de France

Paris, 8 mars. — L'Association Nationale des maires de France a tenu, ce matin, la séance d'ouverture de son Congrès annuel, sous la présidence de M. Daure, président de l'Association et maire d'Alan (Haute-Garronne).

REGLEMENT

Après que le président eut adressé un hommage ému aux membres de l'Association morts ou blessés au service de la France, le Congrès a commencé ses travaux.

En premier lieu il fut décidé de créer des sections régionales ou départementales complètement autonomes, ayant leur règlement particulier, chaque fois qu'un département pourrait réunir cinquante adhérents. Puis, à l'unanimité, l'assemblée a décidé de réunir tous les deux ans, à Paris, une assemblée générale qui fixerait la ville de province où se réunirait, l'année suivante, le Congrès.

L'assemblée générale seule aurait le droit de modifier les statuts.

Le Congrès de 1921 se tiendra à Strasbourg. L'assemblée a décidé un relèvement de cotisation et la création d'un droit d'entrée minimum de 2 francs pour tout adhérent nouveau.

CONTRE LA TUBERCULOSE & L'ALCOOLISME

Passant à la discussion des projets inscrits à l'ordre du jour, les congressistes ont approuvé un appel au Parlement, l'invitant à renoncer au vote d'un projet de loi sur la déclaration de la tuberculose, cette loi devant être inopérante dans les communes de population restreinte ou moyenne. Ils ont émis le vœu qu'une campagne vigoureuse contre la tuberculose et l'alcoolisme soit entreprise par le gouvernement.

BUREAUX DE BIENFAISANCE & HOSPICES

La question agitée au début de la séance de l'après-midi est celle de la représentation des communes par des commissions administratives des Bureaux de bienfaisance et des hospices. La composition des commissions administratives (4 délégués du préfet, 2 du Conseil municipal et un maire président de droit), ayant pour effet d'opposer à l'autorité du maire celle du préfet, le Congrès demande le vote par le Parlement d'un projet de loi déposé en 1916 et qui fixerait comme suit la composition des commissions administratives (3 délégués du préfet, 3 délégués du Conseil municipal, un maire président de droit avec voix prépondérante).

POLICE MUNICIPALE

Revenant à la discussion de l'organisation de la police municipale et rurale, l'assemblée repousse l'établissement de la police d'Etat et demande que les gardes champêtres soient désormais nommés et révoqués par les maires avec l'agrément du président du tribunal civil et que la gendarmerie soit renforcée.

M. Baudouin, maire d'Epinal, émet le vœu que les agents de la police municipale soient désormais employés à la police et non à la distribution des plis officiels.

LA TAXE SUR LE CHARBON

A propos des contrats d'avant-guerre, le Congrès émet le vœu que le charbon employé pour le chauffage des établissements administratifs soient exonérés de la taxe de 75 francs.

Un soldat assassin a été condamné à mort

Epinal, 8 mars. — Le Conseil de guerre du 21e corps a jugé Paul Baillet, âgé de 31 ans, condamné à mort en novembre dernier par le Conseil de guerre de Besançon, dont le jugement avait été cassé pour vice de forme.

Il s'agit d'un assassinat d'un notaire, M. Mignot, commis le 14 janvier 1919, à Pontarlier, et suivi d'un vol de 8.045 francs. Baillet, qui a fait des aveux complets, a été condamné à mort et à la dégradation militaire.

Le 2e Congrès des Anciens Combattants Socialistes Belges

Bruxelles, 7 mars. — Aujourd'hui a eu lieu à la Maison du Peuple, le 2e Congrès des Anciens Combattants socialistes.

60 groupes y étaient représentés. Le Congrès a discuté le principe de la dotation des Anciens Combattants et l'a admis à l'unanimité sans fixation de modalité.

Il a discuté ensuite longuement la question de la classification entre les soldats du front et ceux de l'arrière.

Cette question a été renvoyée à un comité technique.

Grève générale dans le Textile

Elle est déclarée pour mercredi à Roubaix, Tourcoing, Lannoy, Roncq, Halluin, Mouscron et les environs

L'ordre de grève générale dans le Textile vient d'être lancé pour Roubaix, Tourcoing, Lannoy, Roncq, Halluin, Mouscron et environs, par des affiches dont voici les passages essentiels :

Ouvriers, ouvrières du textile

Les patrons viennent enfin de faire connaître leur réponse.

Sur la question principale de l'augmentation des salaires, ils n'accordent rien. Si, une promesse, mais cette promesse est vague.

Les patrons donneront, paraît-il, une indemnité de vie chère. Mais ils ne disent point quand elle sera donnée et à combien elle se montera. Ils attendent, disent-ils, une enquête sur le coût actuel de la vie, que doit faire une Commission officielle du Ministère du Travail. Seulement, de l'aveu même des patrons, cette Commission n'est pas encore nommée.

Si les patrons avaient accepté de discuter avec les délégués des Syndicats ouvriers, nous leur aurions fourni les chiffres du coût actuel de la vie ouvrière. Ils auraient pu les examiner et se prononcer. Ils ne l'ont pas fait.

Ils annoncent, en outre, l'application d'un sursalaire ou prime aux chefs de famille pour l'entretien des enfants de moins de 13 ans.

Cette prime est un véritable bluff !

Les ouvriers ne se laisseront pas attirer par ce nouveau « miroir aux alouettes ».

La vérité, c'est que les patrons ont espéré, avec leur système de prime, jeter le trouble et la division dans nos rangs, à la veille même de la grève.

Depuis près de deux mois, vous attendez vainement du bon vouloir patronal, non une aumône, pour certains d'entre vous, mais une augmentation de salaires pour tous.

Or, pour cette augmentation, les patrons équivoquent, traînent les choses en longueur, mais en attendant ne vous accordent rien.

La résolution adoptée par vous dans vos assemblées générales de jeudi dernier devient donc applicable.

La grève générale commencera demain mercredi 10 mars, dans tous les peignages, filatures tissages, teintureries apprêts, triages de déchets, bonneteries, etc. de Roubaix, Tourcoing, Lannoy Roncq, Halluin, Mouscron, ainsi que dans toutes les communes environnantes.

Travailleurs du textile,

Nous comptons sur votre esprit de discipline pour que vous partiez tous en grève à la même date.

Aucun ouvrier, aucune ouvrière ne doit rentrer à l'usine à partir de demain matin.

Pendant toute la durée de la grève, vous conserverez le calme et la dignité qui conviennent à des hommes convaincus de la justesse de leurs réclamations et du succès de leur cause.

Vive la grève générale ! Vive la solidarité ouvrière !

Les syndicats ouvriers textiles de Roubaix, Tourcoing, Lannoy, Halluin et Mouscron.

GRANDE REUNION

Ce soir, mardi 9 mars, grande réunion au Casino-Palace, Grande-Rue, à Roubaix, pour tous les ouvriers et ouvrières du Textile, syndiqués ou non.

Ordre du jour : **LA GREVE GENERALE.**

Chez les Travailleurs de la Reconstitution

La grève de démonstration à Lens

Le mot d'ordre donné par la Chambre syndicale des Ouvriers du Bâtiment et de la Reconstitution a été fidèlement et strictement respecté par l'unanimité des travailleurs de l'entreprise de déblaiement de Lens qui ont donné un éloquent exemple de discipline ouvrière.

La tentative de l'entreprise qui avait essayé de recruter des renards pour faire fonctionner quelques chantiers et donner ainsi l'illusion du travail, a piteusement échoué. Pas un ouvrier ne s'est présenté.

La journée a été d'un calme absolu. Les manifestants se sont rendus nombreux à la réunion organisée par le Syndicat et dans laquelle les orateurs de l'organisation ont parlé de l'application rigoureuse de la loi de 8 heures et des sentences du 6 septembre et du 11 octobre.

Leurs déclarations ont été unanimement approuvées.

A la suite de la conférence, un cortège de plusieurs milliers de manifestants a parcouru la ville au chant de l'« Internationale ».

Le Million du Crédit National

Le numéro 6.963.143 gagne 1.000.000 francs.

Le numéro 3.616.965 gagne 500.000 francs.

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 100.000 francs : 9.547, 6.283.999, 5.223.830, 1.239.022, 6.336.257.

Les dix numéros suivants gagnent chacun 50.000 francs : 6.036.806, 1.491.016, 153.264, 6.199.433, 7.767.060, 605.196, 7.706.849, 3.796.287, 479.805, 3.165.358.

Liste des 38 séries amorties chacune par 100 numéros remboursables à 600 francs :

9.501 à 9.600 — 153.201 à 153.300 — 299.201 à 299.300 — 479.801 à 479.900 — 605.101 à 605.200 — 849.101 à 849.200 — 1.239.001 à 1.240.000 — 1.491.001 à 1.491.100 — 1.500.901 à 1.501.000 — 1.732.201 à 1.732.300 — 1.380.201 à 2.380.300 — 2.529.401 à 2.529.500 — 3.155.701 à 3.155.800 — 3.165.301 à 3.165.400 — 3.598.301 à 3.598.400 — 3.605.201 à 3.605.300 — 3.616.901 à 3.617.000 — 3.796.201 à 3.796.300 — 4.246.601 à 4.246.700 — 4.676.001 à 4.676.100 — 4.825.201 à 4.825.300 — 4.951.801 à 4.951.900 — 5.155.301 à 5.155.400 — 5.223.801 à 5.223.900 — 5.521.301 à 5.521.400 — 6.036.801 à 6.036.900 — 6.199.401 à 6.199.500 — 6.283.901 à 6.284.000 — 6.336.201 à 6.336.300 — 6.702.601 à 6.702.700 — 6.775.401 à 6.775.500 — 6.963.101 à 6.963.200 — 7.006.001 à 7.006.100 — 7.115.901 à 7.116.000 — 7.390.701 à 7.390.800 — 7.706.801 à 7.706.900 — 7.767.001 à 7.767.100 — 7.794.801 à 7.794.900.

ÉCHOS

UN TRAITEMENT ROYAL

A chaque manifestation d'une corporation, il se trouve des gens pour s'emporter contre ces maudits travailleurs, toujours insatiables.

Qu'ont-ils dit, ces braves gens, en apprenant par la réunion des postiers que le traitement de début des jeunes facteurs est de quatre-vingt-trois francs par mois ?

C'est là, vraiment, un début somptueux, on ne peut le nier.

NINI-PATTE-EN-L'AIR

Nini Patte-en-l'Air ! Vous ne vous rappelez pas ?... Mais si... Nini Patte-en-l'Air, compagne de Grille d'Egout, de la môme Fromage, de la Goulue... le fameux quadrille de Valentin-le-Désossé ! Où es-tu Toulouse Lautrec, qui les sut si bien croquer, ces gens du quadrille écheveté, les hôtes du Moulin-Rouge Parisien d'alors, jambes souples, jupons à falbalas ?... Où es-tu, temps de la folle gaieté, joie de nos pères, entre deux guerres ?... Nini Patte-en-l'Air n'est plus !...

Bonne petite vieille, connue des bons petits vieux par son nom bourgeois, Mme Daguin s'est éteinte à l'hospice Paul Brousse, à Villejuif. Et Mme Daguin, c'était Nini Patte-en-l'Air. Elle n'avait que soixante-cinq ans !

Comme tout cela paraît beaucoup plus vieux que soixante-cinq ans !...

CHEZ LE BOCHE

Des officiers français lapidés

Bruxelles, 8 mars. — On mande de Berlin :

Un vil incident provoqué par le prince Joachim-Albrecht de Prusse, fils du prince Albrecht, et plusieurs Allemands qui l'accompagnaient, s'est produit la nuit dernière à l'hôtel Adlon.

L'orchestre ayant joué le « Deutschland über Alles », les Allemands qui se trouvaient dans la salle se levèrent, tandis que trois officiers français, membres de la mission militaire, également présents, restèrent assis.

Le prince, qui avait déjà bu outre mesure, cria aux Français de se lever; ceux-ci n'en ayant rien fait, le prince et les Allemands qui l'accompagnaient, lancèrent des vases à fleurs, des verres et d'autres objets dans la direction des Français.

Le personnel de l'hôtel fit alors sortir le prince et ses amis.

Le ministre de la défense de l'empire a décidé que le prince Joachim Albrecht de Prusse et le capitaine von Platten, tous deux mêlés à l'incident de l'hôtel Adlon, seraient mis provisoirement en détention préventive.

Appel à l'assassinat des ministres alliés

Genève, 8 mars. — Lors de la crise au sujet de la livraison des grands coupables, une feuille volante, qui constituait un appel au meurtre, fut distribuée à plusieurs millions d'exemplaires dans toute l'Allemagne. Voici un passage essentiel de cette feuille :

« Nulle part au monde nous n'accorderons de repos à nos ennemis avant que chaque Allemand livré et condamné ait été vengé dix et cent fois dans le sang. Lloyd George, Clemenceau, Poincaré, Foch, Wilson, pas un seul d'entre eux ne mourra de mort naturelle. L'Allemagne est à terre, mais pas les Allemands. Il existe encore des Allemands pour venger de façon terrible notre honte. Malheur à vous, ennemis. Nous dicterons à vos petits-enfants une paix aussi terrifiante. Nous vous rendrons honte pour honte ».

Tentative de chantage

Le correspondant du « Journal » à Berlin se dit en mesure d'annoncer, sur la foi d'informations fournies par une très haute personnalité officielle, que le gouvernement allemand prépare l'élaboration d'un memorandum économique qui sera remis aux Alliés avant le 10 mai.

Ce memorandum établira qu'il devra être consenti à l'Allemagne, jusqu'au début de l'automne prochain, un emprunt minimum de 42 milliards de marks en or. Il demandera également une modification du régime d'occupation des pays rhénans. Il fera encore remarquer qu'au cas où le plébiscite en Haute-Silésie tournerait à la défaveur de l'Allemagne, celle-ci se verrait dans l'obligation d'interrompre immédiatement toutes ses livraisons de charbon à la France.

La personnalité qui a donné ces renseignements au correspondant du « Journal » a ajouté : « Si le bien-fondé de nos desiderata n'est pas reconnu, l'Allemagne déposera en automne son bilan et proclamera la banqueroute ».

Mauvaise volonté

Berne, 8 mars. — Le chancelier allemand Bauer a déclaré au « Pester Lloyd » que l'accord n'a pu encore se faire entre Berlin et Paris au sujet de la restauration des districts ravagés. Le gouvernement allemand voudrait prendre les travaux en régie, sous la direction d'entrepreneurs allemands et sous le contrôle français. Le gouvernement français désirerait que l'Allemagne fournisse seulement les travailleurs et les matériaux. D'autre part, l'Allemagne se dit dans l'impossibilité de fabriquer ces matériaux si on ne lui laisse pas de plus larges disponibilités en charbon.

Après la Grève des Cheminots

CEUX DU P.-L.-M. VONT-ILS « RECOMMENCER le GESTE ENERGIQUE » ?

Paris, 8 mars. — Le mouvement ne semble pas complètement apaisé chez les cheminots.

Ceux du P.-L.-M. viennent de recevoir une circulaire signée par les secrétaires adjoints de l'Union du dit syndicat du P.-L.-M., Fervent et Merot, en l'absence de Midol. Cette circulaire dit : « Le résultat du mouvement serait donc une très nette victoire si quelques militants ne payaient de leur liberté leur dévouement à la cause syndicale.

« D'autre part, d'après certains bruits encore non confirmés, la Compagnie maintiendrait la révocation de quelques camarades s'étant plus particulièrement fait remarquer par leur propagande en faveur du mouvement. En conséquence, nous estimons que le conflit n'est pas complètement solutionné et le bureau de l'Union des syndicats a décidé de réunir le 7 et 8 courant, le conseil d'administration pour envisager telles mesures qui doivent fixer la situation. Nous espérons qu'étant donné le parfait état d'esprit syndical du réseau, et tous les camarades s'étant révoltés contre les peines disciplinaires infligées à un militant, que nos adhérents seront prêts à recommencer le même geste énergique si les sanctions étaient maintenues, et si le conseil d'administration de l'Union en décidait ainsi ».

DES SOLDATS VOLEURS ONT ETE ARRETES

Cherbourg, 8 mars. — Un certain nombre de militaires en service de garde à la gare de Cherbourg, pendant la grève des cheminots, pillèrent les colis de victuailles et s'enivrèrent avec des bouteilles d'alcool et de liqueurs qu'ils dérobèrent.

L'enquête vient d'aboutir à leur arrestation.

Par la voie du rapport, le vice-amiral Grasset, préfet maritime, flétrit énergiquement la conduite des coupables.

L'amiral considère les faits comme d'autant plus impardonnables, qu'ils ont été commis pendant une période de tension et dans un service de protection de la gare des marchandises. Il estime que le délit doit être réprimé avec la dernière rigueur et approuve entièrement l'ordre du colonel du régiment de traduire les coupables en conseil de guerre.

Aimez-vous les uns les autres !

Des catholiques italiens tuent des socialistes

Turin, 8 mars. — A Castel-Dargine, près de Bologne, au cours d'un meeting, les socialistes et les catholiques en vinrent aux mains. Des paysans catholiques tuèrent à coups de revolver un ouvrier socialiste et en blessèrent un autre.

Un chauffeur cambrésien a tué un cheminot du Midi

IL NE L'A PAS FAIT EXPRES ET IL NE FERA QUE 15 JOURS DE PRISON

Montpellier, 8 mars. — Le tribunal correctionnel de Montpellier a condamné à 15 jours de prison et à 200 francs d'amende, un chauffeur nommé Lenutte, âgé de 50 ans, évacué de Cambrai, qui a renversé un employé de la Compagnie du Midi, qui a été tué sur le coup.

AU SÉNAT

LA DECLARATION DES REVENUS

Paris, 8 mars. — La séance est ouverte à 14 heures 55, sous la présidence de M. BOURGEOIS.

Le projet portant prorogation des délais de déclaration de revenus est adopté.

LA CONTRIBUTION SUR LES BENEFICES DE GUERRE

M. François MARSAL, ministre des Finances, dépose le projet relatif à la contribution sur les bénéfices de guerre.

M. DOUMER donne lecture du rapport de la Commission qui conclut à l'adoption du projet.

La discussion immédiate est ordonnée. Après une courte intervention de M. TOURON, le projet est adopté.

LA CRISE DU CHANGE

La discussion d'une interpellation de M. CHASTENET sur la crise du change est renvoyée après la clôture de l'emprunt.

M. FLAISSIERES ayant demandé si la période de souscription à l'emprunt sera étendue jusqu'à la fin du mois, le Ministre des Finances répond négativement.

LES HABITATIONS A BON MARCHE

M. STRAUSS développe ensuite son interpellation sur le programme du gouvernement en matière d'habitations à bon marché. L'orateur parle de la crise des logements qui sévit principalement dans les grands centres, Paris, Lille, etc..., il en montre la fâcheuse répercussion sur la santé publique. M. STRAUSS demande au Gouvernement de travailler à coordonner les efforts qui sont faits pour conjurer cet état de choses.

Il voudrait également que la caisse des dépôts et consignations disposât plus largement des crédits dont elle dispose en faveur des logements populaires. L'orateur montre la nécessité de reconstruire rapidement les régions dévastées pour décongestionner les grandes villes ; mais il faut surtout assurer l'exécution d'un vaste programme comme ceux que l'Angleterre et la Suisse ont réalisés. Des mesures immédiates doivent être prises. Favoriser la petite propriété rurale, restaurer l'industrie du bâtiment sont des moyens qui paraissent à l'orateur propres à restaurer la prospérité française.

M. QUESNEL voudrait que l'on ne se désintéressât pas des paysans lorsqu'on étudiera la question des habitations salubres.

MM. BOUVERI et MERLIN font encore quelques observations, puis M. RICARD, ministre de l'Agriculture, répond : Le Gouvernement favorisera de tout son pouvoir la construction des maisons à bon marché. Le Gouvernement va proposer de porter à 40.000 francs le maximum des prêts consentis pour la constitution de la petite propriété rurale.

M. SOULIER, maire de St-Etienne, parle de la crise de cette ville. Il demande un programme d'ensemble.

M. MERLIN parle dans le même sens. Il insiste sur la nécessité de construire, mais il n'en cache pas la difficulté.

M. MERLIN demande qu'on prélève sur la somme de 130 milliards due par les Allemands une somme de 50 milliards sur les constructions à bon marché.

M. CAUVIN appuie la demande de BOUVERI tendant à ce que les sociétés de crédit mobilier soient autorisées à se substituer aux propriétaires qui ne disposent pas des fonds nécessaires pour la réparation de leurs immeubles endommagés.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance fixée au vendredi 12 mars.

Aux Conseils de guerre

Le trafic des lettres pendant l'occupation

PARFOIS LES « FACTEURS » DENONÇAIENT LEURS CLIENTS...

On n'a pas oublié de quelle façon se faisait le trafic des lettres pendant l'occupation. Des gens se présentaient, et s'offraient, moyennant finances, à faire parvenir de vos nouvelles en pays non occupé. Le petit jeu n'était pas sans danger, car il arrivait quelquefois qu'on avait affaire à des individus qui ne se chargeaient de cette besogne que par amour du lucre.

S'ils étaient pincés par les Boches, certains « facteurs » n'hésitaient pas à dénoncer leurs clients et à dénoncer la liste des personnes qui leur avaient confié des lettres.

C'est, paraît-il, ce que firent les Thiérens père et fils, résidant à Tourcoing.

Ces individus s'occupèrent du trafic de correspondances jusqu'au jour où ils furent pris par les Allemands. Pour amoindrir leur peine, ils dénoncèrent trente personnes qui avaient eu confiance en leur loyauté.

Edouard Thiérens, 50 ans, et son fils Alexis, 34 ans, sont Belges. Ils sont établis forains, marchands de frites, à Tourcoing. Le père, qui est en fuite, est accusé également d'avoir dénoncé M. Lamon, qu'il avait vu cacher des courroies. M. Lamon récolta de ce fait, 1000 marks d'amende. Edouard Thiérens porta, de plus, pendant une partie de la guerre, l'uniforme boche d'employé de chemin de fer. C'est dire son peu de moralité.

Alexis Thiérens, qui est arrêté, reconnaît avoir donné la liste des personnes qui lui avaient confié des lettres, mais il prétend ne l'avoir fait qu'après avoir été roué de coups. Cette liste, il la portait d'ailleurs sur lui, et les boches s'en seraient certainement, prétend-il, emparés autrement.

UNE FEMME DENONÇA DES SOLDATS FRANÇAIS

La femme Zélie Thoret vient d'être incarcérée à la maison d'arrêt de Lille. Elle est poursuivie pour intelligences avec l'ennemi. On l'accuse d'avoir dénoncé aux boches, en 1916, des soldats français échappés de Maubeuge et qui se cachaient depuis 1914 dans les environs d'Auby, sur les lisières de la forêt de Mormal. Comme les malheureux, se voyant découverts, tentaient de s'enfuir, les policiers allemands chargés de leur arrestation, n'hésitèrent pas à tirer des coups de feu dans leur direction. Un des fugitifs fut blessé par les balles, tous furent faits prisonniers.

Le policier allemand qui présidait à cette rafle se trouve actuellement à Strasbourg. Il paraîtra comme témoin dans cette affaire.

ALLEZ EN PAIX !

Henri Lallet et Lasnier, de Douai tous deux, poursuivis devant le 1er Conseil de guerre pour intelligences avec l'ennemi, viennent d'être l'objet d'un non-lieu.

On se souvient que ces arrestations causèrent un moment une grande effervescence dans la cité Douaisienne. Voilà l'affaire terminée.

UN TRAFIQUANT D'OR EN LIBERTE

Victor Desrousseaux, de Marcq-en-Barœul, inculpé de trafic d'or avec l'ennemi, vient de bénéficier d'une mise en liberté provisoire, à titre temporaire, qui lui a été accordée pour lui permettre de régler ses comptes de banque.

Des semences allemandes lèveront en terre française

LES BOCHES ONT DU LIVRER DES AVOINES ET DES ORGES POUR LES REGIONS LIBEREES.

Par l'intermédiaire de la Commission des Réparations, le Ministre des Régions Libérées a obtenu qu'en exécution de l'annexe IV du traité de Paix (réparations en nature), l'Allemagne livrât des avoines et des orges de semences à l'intention des agriculteurs des départements dévastés.

La livraison a commencé le 16 février dernier. Les semences reçues sont de première qualité, sélectionnées par les principaux producteurs allemands et de variétés intéressantes.

Ce contingent joint aux achats réalisés par le Ministère à l'intérieur de la France, en Hollande et en Angleterre, permettra de faire face aux besoins pour les semailles de printemps. On trouve ci-après dans le [illegible]